

Lycée Jean-Henri FABRE – CARPENTRAS

ATTESTATION DE STAGE

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour du stage par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil.

Elle est remise au lycéen stagiaire, et également remise à l'établissement scolaire.

Elle conservée dans l'entreprise et dans l'établissement.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :
Adresse :

Atteste que l'élève désigné ci-dessous :

Prénom:	Nom :
Classe :	
Date de naissance :	

scolarisé dans l'établissement ci-après :

Nom : Lycée Jean-Henri FABRE
Adresse : 387 avenue mont Ventoux – 84200 CARPENTRAS
Représenté(e) par (nom) : Catherine JULLIAN en qualité de chef d'établissement

a effectué un stage dans notre entreprise du au

Soit une durée effective totale de : jours

Suivi des absences : merci de renseigner le cadre ci-dessous quant aux absences des élèves

Date de l'absence	motif

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil